

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société.

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF.
ELLE EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

DIRECT ENERGIE

DÉCLARANT : IMPALA SAS, administrateur

INSTRUMENT FINANCIER : ACTIONS

NATURE DE L'OPÉRATION : ACQUISITION

DATE DE L'OPÉRATION : 20 juin 2016

LIEU DE L'OPÉRATION : EURONEXT PARIS

PRIX UNITAIRE : 25 euros

MONTANT DE L'OPÉRATION : 1 500 000 euros

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :